

La fête des rois à Fribourg en 1764, 1765, 1767

Autor(en): **Gobet, Dom**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **1 (1913)**

Heft 5

PDF erstellt am: **01.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-818053>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LA FÊTE DES ROIS A FRIBOURG

EN 1764, 1765, 1767

(ANNOTATION DE DOM GOBET)

1764. — La fête tombe un dimanche. Selon l'ancienne coutume, les trois seigneurs chanoines de Saint Nicolas qui sont rois, fonctionnent déjà aux premières vêpres. L'aîné des trois rois, le vieux Casper (Gaspard) officie ; les deux autres font choristes avec les belles chapes. Le jour même de la fête, Casper officie, Melchior fait diacre et Balthasar sous-diacre. L'office est comme les jours de fête : la messe des chorales (choralistes) est suivie de la récitation des heures canoniales, du sermon et de la procession. Si c'est un dimanche, on dit *Asperges me*, puis le répons *Verbum caro factum est*. Station comme aux fêtes solennelles au milieu de l'église. L'officiant porte l'enfant Jésus d'argent renfermant plusieurs saintes reliques. Office aux grandes orgues, trompettes.

Cette année, c'était à l'abbaye des honorables charpentiers de fournir le premier roi. Mais, comme elle n'a pas de chapelain, le tour est tombé sur le chanoine procureur Pierre Antoine Bruno Loffing, pour la première fois qu'il a représenté la personne de roi. Il a eu pour la Vierge la noble demoiselle de Gléresse, et pour ses deux fils de roi, les nobles deux frères de Gléresse. Le second roi fut le Sgr chanoine François-Joseph Galley, chapelain de la noble confrérie de St. Sébastien ou des tireurs. Le troisième roi, Maure, devait représenter l'honorable abbaye des Tailleurs. Celle-ci n'ayant pas de chapelain, ce fut le chanoine Tobie Amman qui devait fonctionner, pour la première fois, à son tour. Mais, pour des raisons à lui connues, il pria et paya le chanoine Henri Reynold d'être roi à sa place, ce qu'il fit avec tout l'honneur possible. Le repas, splendide dîner, eût lieu auprès de M. Peter Brunisholz, cabaretier du Paon, premier régent de la noble confrérie de St. Sébastien.

1765. — La noble confrérie de St. Jean l'Évangéliste fournit la première compagnie, appelée les *rouges*, ou les *vieux*. Fut roi le chanoine Prosper Zollet. Le très honoré Sgr le président de la confrérie fut Mr Maurice Raemy, conseiller et commissaire

général. Le repas a été fait à l'abbaye des Tisserands de drap, chez Antoine Cornu, cabaretier.

La seconde compagnie fut la noble famille de MM^{rs} de Diesbach, mais sous la direction des MM. Python, du Conseil, qui ont les biens-fonds pour la cérémonie par fondation. Fut roi le chanoine procureur Loffing, à la place du chanoine chantre Uffleger, qui est chapelain de cette noble famille, mais que ses incommodités et son âge ont empêché de fonctionner. Le dit M. Uffleger a donné à M. Loffing pour ses frais et peines 10 écus bons avec 100 pots de vin rouge de Lavaux appelé du Daley. Le dîner eut lieu à l'Aigle.

La troisième compagnie, appelée les Maures, fut l'honorable abbaye des Tisserands de toile. Le roi, à son tour de chanoine, fut le T. R. Mr le chanoine Nicolas Wuilleret. Mais, comme il ne peut pas monter à cheval à cause de sa grande *corporance*, il a prié le chanoine Henri Reynold de faire à sa place. Celui-ci l'a fait noblement. Mais M. Wuilleret l'a payé en lui donnant dix écus et a payé tous les frais. La collation a été faite à la prévôté aux dépens de M. Wuilleret, par rapport qu'il était pensionnaire. Le président de l'honorable abbaye fut le très honoré Sgr conseiller Pierre-Denys de Montenach-Cottens. Fut régent le sieur Jean-Pierre Corminbœuf, sellier de Leurs Excellences, lequel a tout payé et dirigé en qualité de régent-président. Le cabaretier fut Grossrieder, lequel a eu par tête pour le repas.

A la cérémonie ont assisté 30 Jésuites français qui demeuraient alors à Fribourg. Ils ont approuvé le tout avec applaudissement, contentement et satisfaction entière des cérémonies. Il n'a fait aucun froid, ni seulement gelé, un peu de brouillard, mais tout le jour beau et seréin. Le R^{me} Prévôt, comme de coutume, a officié pontificalement en présence de ces Jésuites français exilés, et d'une infinité de monde, de tout âge et condition.

1766. — Aucune annotation pour la fête des Rois.

1767. — A la fête des Rois, il fit froid. Leurs Souveraines Excellences ont eu le royaume, avec de beaux grenadiers portant les bonnets du régiment de Gruyère; la compagnie de la garde de la ville habillée toute neuve proprement. Les Trois Tours ont paru sans être attaquées ni brûlées; le reste fut simple, à cause du froid, et en évitation de dispute entre les grenadiers.